

Theratechnologies annonce ses résultats financiers pour le premier trimestre de 2020

Avril 14, 2020

MONTRÉAL, 14 avr. 2020 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« Theratechnologies ») (TSX: TH) (NASDAQ: THTX), société biopharmaceutique au stade de l'exploitation commerciale, a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour le premier trimestre clos le 29 février 2020.

Faits saillants financiers du premier trimestre de 2020

- Ventes nettes du premier trimestre de 15 719 000 \$, en hausse de 4,1 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent
 - o Ventes de Trogarzo^{MD} en hausse de 17,4 % par rapport à l'exercice précédent
 - Ventes d' *EGRIFTA*^{MD} et d' *EGRIFTA SV*^{MC} en légère baisse par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent
- Situation de trésorerie de 34 770 000 \$ au 29 février 2020
- « Les résultats de notre premier trimestre démontrent que nous avions entamé l'année du bon pied, surtout en ce qui a trait à Trogarzo MD. Il faut maintenant nous assurer que la pandémie ne ralentira pas notre élan. Comme nous l'avons annoncé récemment, nos stocks sont suffisants pour répondre à la demande du marché dans les territoires où nous commercialisons nos produits, notre chaîne d'approvisionnement demeure intacte et nos activités de recherche et développement continuent à progresser. Il s'agit là de toute une réussite, compte tenu des circonstances », a indiqué Paul Lévesque, président et chef de la direction de Theratechnologies.
- « Les personnes infectées par le VIH sont particulièrement à risque si elles contractent la COVID-19. Nous devons transmettre aux médecins à quel point il est important de prendre des mesures à l'égard des niveaux détectables de VIH afin d'éviter les conséquences potentiellement sérieuses de la COVID-19 sur les personnes immunodéprimées », a aiouté M. Lévesque.
- « Theratechnologies est dotée de tous les éléments clés d'une société pharmaceutique mondiale, elle possède toutes les capacités requises et un brillant avenir. Je suis convaincu que nous avons pris les mesures qui s'imposaient pour nous permettre de continuer d'avancer », a conclu M. Lévesque.

Résultats financiers du premier trimestre de 2020

Les résultats financiers présentés dans le présent communiqué de presse sont tirés du rapport de gestion et des états financiers consolidés non audités de la Société pour le trimestre clos le 29 février 2020, lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le rapport de gestion et les états financiers consolidés non audités sont disponibles au www.sedar.com, au www.theratech.com et au www.sec.gov. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent communiqué de presse sont présentés en dollars américains et les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans notre rapport de gestion. Aux fins de la présente, *EGRIFTA*MD et *EGRIFTA SV*MC renvoient à la tésamoréline utilisée pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie. Trogarzo MD renvoie à l'ibalizumab servant au traitement de patients infectés par le VIH-1 présentant une multirésistance aux médicaments.

Les revenus consolidés pour le trimestre clos le 29 février 2020 ont atteint 15 719 000 \$, contre 15 096 000 \$ pour la période correspondante close le 28 février 2019

Les revenus tirés des ventes nettes ont augmenté de 4,1 % au premier trimestre de 2020 par rapport à la période correspondante de l'exercice 2019, grâce à une augmentation des ventes de Trogarzo^{MD} de 17,4 %, contrebalancée par la baisse des ventes d' *EGRIFTA* MD et d' *EGRIFTA* SVMC. Nous sommes en train de faire inscrire *EGRIFTA* SVMC sur les formulaires de remboursement ce qui entraine des délais plus longs qu'à l'accoutumé entre le moment où la prescription est exécutée et celui où le patient reçoit son premier traitement, affectant ainsi les ventes combinées d' *EGRIFTA* MD et d' *EGRIFTA* SVMC au premier trimestre de 2020.

Le **coût des ventes** s'est établi à 6 761 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2020, contre 6 065 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019, en raison surtout de l'augmentation du coût des produits vendus. Le coût des produits vendus s'est fixé à 5 400 000 \$ au premier trimestre de 2020, contre 4 810 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse du coût des produits vendus s'explique essentiellement par l'augmentation des ventes de Trogarzo MD. Le coût des ventes tient compte également d'un amortissement de l'autre actif de 1,2 million de dollars, tant au premier trimestre de 2020 qu'au premier trimestre de 2019.

Les frais de recherche et de développement se sont chiffrés à 3 419 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2020, contre 2 527 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019. Cette hausse est essentiellement attribuable au développement de notre plateforme oncologique et à d'autres charges liées à la réglementation.

Les **frais de vente** ont atteint 6 361 000 \$ pour le premier trimestre de 2020, contre 5 448 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui rend compte de l'augmentation des activités de commercialisation aux États-Unis et de l'établissement de notre infrastructure en Europe.

Les frais de vente et de développement des marchés comprennent également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles pour les droits de commercialisation d' *EGRIFTA*^{MD} et de Trogarzo^{MD}. Cette charge d'amortissement s'est chiffrée à 642 000 \$ pour le premier trimestre de

l'exercice 2020, contre 488 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 2 570 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2020, contre 1 516 000 \$ pour le premier trimestre de 2019. Cette augmentation des frais généraux et administratifs est essentiellement attribuable à la croissance de l'entreprise, à l'accroissement des activités en Europe et à l'inscription au NASDAQ.

Les **produits financiers**, composés des produits d'intérêts, se sont établis à 166 000 \$ pour le premier trimestre de 2020, contre 335 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice précédent. La diminution des produits financiers reflète, en grande partie, une baisse de nos liquidités.

Des **charges financières** de 1 318 000 \$ ont été inscrites pour le trimestre clos le 29 février 2020, contre 1 103 000 \$ pour la période comparable de 2019. Les charges financières du premier trimestre de 2020 tiennent compte d'intérêts d'un montant de 802 000 \$ sur les billets de premier rang convertibles émis en juin 2018, contre un montant de 812 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les charges financières comprennent également une charge de désactualisation de 502 000 \$, contre 357 000 \$ pour la période correspondante de 2019, principalement attribuable à l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, le 1^{er} décembre 2019 et à une charge de désactualisation additionnelle sur les obligations à long terme se rapportant aux droits de commercialisation de Trogarzo^{MD}.

Pour les raisons susmentionnées, le **BAIIA ajusté**, pour le premier trimestre de 2020, s'est établi à (994 000)\$, contre 1 521 000 \$ pour la période correspondante de 2019. Le BAIIA ajusté pour le premier trimestre de 2020 tient compte de l'incidence favorable de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui s'est chiffrée à 165 000 \$. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons inscrit une **perte nette** de 4 544 000 \$, ou 0,06 \$ par action, pour le premier trimestre de l'exercice 2020, en comparaison d'une perte nette de 1 228 000 \$, ou 0,02 \$ par action, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour le trimestre clos le 29 février 2020, les **sorties de trésorerie** liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 4 825 000 \$, comparativement à des entrées de trésorerie de 3 733 000 \$ pour le premier trimestre de 2019. L'augmentation des sorties de trésorerie s'explique par une réduction des créditeurs de 5 391 000 \$. Un montant de 1 653 000 \$ a également été affecté au paiement des intérêts sur les billets de premier rang convertibles.

Au 29 février 2020, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 34 770 000 \$.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Rapprochement du bénéfice net ou de la perte nette et du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajustés (le « BAIIA ajusté »)

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA ajusté et du bénéfice net (perte nette). Nous utilisons des mesures financières ajustées pour évaluer notre performance d'exploitation. La réglementation en valeurs mobilières exige que les sociétés informent les lecteurs que le résultat et toute autre mesure ajustée selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé, et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée. Nous utilisons le BAIIA ajusté pour mesurer notre performance d'exploitation d'une période à l'autre sans tenir compte des variations provoquées par divers ajustements pouvant fausser l'analyse des tendances à l'égard de nos activités et parce que nous croyons que cette mesure procure des renseignements utiles sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous parvenons au BAIIA ajusté en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements, les avantages incitatifs et amortissement relatifs aux contrats de location et l'impôt. Nous excluons aussi, de notre calcul du BAIIA ajusté, l'incidence de certaines transactions non monétaires, telles que la rémunération fondée sur des actions au titre du régime d'options d'achat d'actions et la dépréciation des stocks (ou les reprises connexes). Nous estimons qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils représentent des charges hors trésorerie, qu'ils échappent au contrôle de la direction à court terme, ou qu'ils n'ont pas d'incidence sur la performance d'exploitation principale. L'exclusion de ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Les charges de rémunération fondée sur des actions sont une composante de la rémunération des employés et elles peuvent varier considérablement selon le cours des actions de la Société. De plus, d'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation principale de la Société peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. Ainsi, le BAIIA ajusté permet de mieux suivre l'évolution des résultats d'exploitation au fil du temps, aux fins de leur comparaison. Il se pourrait que notre méthode de calcul du BAIIA ajusté soit différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

BAIIA ajusté

(en milliers de dollars)

Trimestres clos les

29 février 2020 ¹	28 février 201	9	
\$	\$		
Perte nette	(4 544)	(1 228)
Ajouter (déduire) :			
Amortissements	2 030	1 71	4
Charges financières	1 318	1 10	3
Produits financiers	(166)	(335)
Rémunération fondée sur des actions au titre du régime d'options d'achat d'actions	365	264	
Dépréciation des stocks	3	3	
BAIIA ajusté	(994)	1 521

¹ La Société a adopté l'IFRS 16, Contrats de location, selon l'application rétrospective modifiée, avec effet pour l'exercice 2020, à compter du 1^{er} décembre 2019. À la suite de cette adoption, les chiffres correspondants de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités. Par conséquent, le BAIIA ajusté tient compte des ajustements pour l'amortissement supplémentaire se rapportant à l'actif au titre du droit d'utilisation de 109 000 \$ et de la charge de

désactualisation sur les obligations locatives prise en compte dans les charges financières de 59 000 \$ pour la période close le 29 février 2020.

Détails sur la conférence téléphonique

Une conférence téléphonique et une webdiffusion auront lieu le 14 avril 2020 à compter de 8 h 30 (HE) pour discuter des résultats. Cette conférence sera animée par Paul Lévesque, président et chef de la direction de Theratechnologies, et d'autres membres de la direction. Les analystes financiers seront invités à poser des questions lors de la conférence téléphonique. Les membres des médias et autres personnes intéressées sont invités à la conférence à titre d'auditeurs uniquement.

Pour accéder à la conférence téléphonique, veuillez composer le 1-877-223-4471 (Amérique du Nord) ou le 1-647-788-4922 (international). L'appel sera également accessible par webdiffusion au :

https://onlinexperiences.com/Launch/QReg/ShowUUID=D9AEA832-A66B-458F-A57E-41961A450471. L'enregistrement audio de cette conférence sera disponible le jour même à compter de 12 h (HE), et ce, jusqu'au 28 avril 2020, au 1-800-585-8367 (Amérique du Nord) ou au 1-416-621-4642 (international) en saisissant le code d'accès 3084856.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX: TH) est une société biopharmaceutique au stade de l'exploitation commerciale qui répond à des besoins médicaux en offrant des thérapies spécialisées pour des personnes atteintes de conditions médicales orphelines, y compris les personnes infectées par le VIH. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au <a href="h

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur le dynamisme actuel de notre entreprise, le niveau des stocks pour répondre à la demande de produits et la continuité de nos activités de recherche et développement.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses, notamment les suivantes : la pandémie de COVID-19 n'aura pas d'incidence défavorable sur nos activités et celles de nos fournisseurs tiers, les patients passeront d' *EGRIFTA* SV^{MC}, notre personnel demeurera en santé, les professionnels de la santé continueront d'interagir avec nos gestionnaires de comptes et notre personnel de liaison médicale et nos activités de recherche et développement produiront des résultats positifs.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse. Ces risques et incertitudes s'entendent notamment du risque que i) la pandémie de COVID-19 a) ait une incidence défavorable sur notre plan d'affaires et sur celui de nos fournisseurs, b) nous empêche d'aller au-devant des professionnels de la santé pour parler de nos produits et c) déclenche des mesures réglementaires aux États-Unis et (ou) en Europe qui pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à fonctionner et à poursuivre nos activités, ii) des rappels de produits ou le retrait du marché de l'un ou l'autre de nos produits aient lieu en raison d'effets secondaires indésirables à long terme, iii) nos activités de recherche et développement ne produisent pas de résultats positifs, ce qui entraînerait la suspension de certains programmes de développement, et iv) nous soyons parties à un litige visant notre propriété intellectuelle ou d'autres aspects de notre entreprise.

Les investisseurs éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 24 février 2020 pour connaître les autres risques liés à la conduite de nos activités et à Theratechnologies. La notice annuelle est disponible sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 25 février 2020 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Relations avec les médias :

Denis Boucher Vice-président, Communications et Affaires corporatives 514-336-7800

Relations avec les investisseurs : Leah Gibson Directrice principale, Relations avec les investisseurs 617-356-1009